

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

Présents : Mesdames CARNET et CADINOT.

Messieurs ALLARDIN, DROUET, MARTIN de LAGARDE, SIMON et VERRAES.

Absents excusés : Madame DEMARAIS et Monsieur LECONTE.

Secrétaire : Monsieur ALLARDIN.

1) Lecture et approbation du PV du 10 février 2023

2) Compte Administratif 2022

En l'absence de Madame le Maire, le Compte Administratif 2022, sous la présidence de Monsieur MARTIN de LAGARDE, est approuvé à l'unanimité. Il présente un excédent de fonctionnement de 32 629,11 € et un excédent d'investissement de 3 442,62 €.

En affectation des résultats : 3 443,00 € en recettes au compte 001 et 32 630,00 € en recettes au compte 002.

3) Budget Primitif 2023

Après présentation du budget primitif 2023, il est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en recettes et dépenses à 220 062,00 € en fonctionnement et 60 081,00 € en investissement.

4) Taux d'imposition pour 2023

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer à propos des taux d'imposition pour l'année en cours. Un premier vote à main levée se déroule, pour ou contre l'augmentation des taux. A la majorité, il est décidé que les taux seraient augmentés cette année.

Un second vote à main levée a lieu, pour ou contre une augmentation à 1%. Une fois de plus, à la majorité, il est décidé que les taux augmenteraient d'1%.

Les nouveaux taux à compter de 2023 sont donc les suivants :

- TF Bâti : 40,62 %
- TF Non-bâti : 31,14 %
- TH : 14,89 %
- CFE : 22,16 %

5) Subventions 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions versées pour l'année 2023 :

- Association Sainte-Marguerite - Saint-Vaast : 200 €.
- Coopérative Scolaire de Bailleul-Neuville : 700 €.
- Foyer des Anciens : 500 €.

6) Départ en retraite de Monsieur HAUDRECHY

Monsieur HAUDRECHY, cantonnier de la commune, partira en retraite au 1^{er} septembre 2023. Il informe toutefois qu'il continuera ses activités comme chauffeur de car au SIVOS.

La question de son remplacement se pose, le Conseil Municipal étudiera s'il est plus avantageux d'embaucher un nouveau cantonnier ou s'il est plus avantageux de se tourner vers une entreprise spécialisée.

7) Questions diverses

- Retour du repas des Anciens, qui aura lieu le 8 mai.
- La mairie est dans l'attente d'un retour de Rex-Rotary concernant une révision de ses contrats de maintenance.
- Un dossier a été reçu de l'entreprise RP Global pour une éventuelle implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune, il a été décidé de ne pas y donner suite.